



## **Compte-rendu du CTSS de la DIRAG du 19 janvier 2017 en Martinique (Desaix)**

Une déclaration liminaire intersyndicale est lue au sujet du préavis de grève déposé le 26 décembre 2016 pour DIRAG/PREVI. Nous, Représentants du Personnel déplorons le manque de concertation en amont de la réorganisation transitoire et la position inflexible du DSR/D lors de la réunion de conciliation qui s'est infléchie le 2 janvier. Nous avons dénoncé un « management déficient » de DIRAG/D.

### **1. Suivi des actions**

Les actions du CTSS du 24 novembre n'ont été ni présentées ni saisies dans Amélio. Excuse non recevable de la direction : le PV du CTSS n'a pas encore été rédigé. Cependant elles sont traitées, en voici quelques unes.

- Etude de la localisation du poste de brigadiste : document présenté à ce CTSS.
- Demande de VMR à instruire pour DIRAG/PREVI : les besoins sont à identifier. Pas de besoin immédiat selon la Directrice.
- Document de permanence toujours en stand-by (Maintenance et TTI à revoir).

Autres actions :

- Visio : la DSI a trouvé le problème de la Guyane (interne à MF).
- Présentation RS AUTO en Guadeloupe : OBS/D viendra en Guadeloupe accompagné d'un expert du CM973. Les dangers de fuite d'hydrogène évoqués ont été écartés par DOA. Solution pour alléger la charge de travail de la maintenance : fonctionnement à l'hélium le week-end.

### **2. Points non traités au CTSS précédent**

#### Management :

La directrice ne partage pas le terme de management déficient. Toutefois elle partage le diagnostic, et parle de « grosse pression sur l'encadrement » et d'une « situation inconfortable pour l'encadrement intermédiaire ».

Elle propose quelques pistes d'amélioration : DIRAG/PREVI/D sera épaulé d'un adjoint (actuel CM972/PREVI/D). D'autre part, le point est fait avec l'encadrement lors des entretiens professionnels.

Les RP ne pensent pas que cela va améliorer les choses, la charge de travail restant la même pour les futurs D et DA de DIRAG/PREVI.

D'autre part, la demande d'audit sur l'état de santé des agents faite par les RP aux derniers CTSS et CHSCTSS de la DIRAG a bien été prise en compte selon DSR/D.

#### Aménagement du CM 973 :

Toujours d'importants travaux à réaliser en Guyane mais un certain flou est signalé au niveau du budget et des actions à entreprendre depuis l'année dernière.



La directrice propose de faire le point sur la liste des travaux à faire en Guyane et définir un ordre de priorité.

Incident aérien de Marie-Galante fin septembre:

Les prévis font remonter qu'ils ne sont pas informés lorsqu'une enquête de gendarmerie a lieu au CM971. Il est demandé davantage de communication du chef de service sur ce genre d'événements.

Dématérialisation de la facturation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Suite à une question de Solidaires, on apprend par ADM/D que cette dématérialisation va entraîner une augmentation de la charge de travail pour les agents concernés. En effet, beaucoup de factures devront être numérisées et déposées sur un serveur. ADM/D précise qu'un accompagnement important sera à faire mais les RP sont inquiets pour les agents. La Directrice est soucieuse également et renvoie à la note du SG datée du 7 octobre 2016. Elle est disposée à refaire le point lors d'un prochain CTSS.

### **3. Formation bilan 2016 et plan 2017**

Le bilan de formation 2016 est présenté. Cependant, nous faisons remarquer qu'il n'est pas fait mention du nombre de refus de formation aux agents et leurs causes. Ils sont faibles selon DIRAG/D et si refus il y a, c'est lorsque la formation peut se faire en local plutôt qu'en métropole. De plus, le chiffre pour les femmes est étonnamment bas, surtout chez les adm. alors qu'elles y sont majoritaires. Pas d'explication.

Il est signalé que la formation Libre Office a été insuffisante. Des sessions supplémentaires seront proposées.

Nous informons également que les formations Predec en Martinique n'ont pas apporté satisfaction.

Sur le management, la Directrice informe que le PDG a considéré un déficit dans l'encadrement (supérieur et) intermédiaire (*Note : d'où le management déficient évoqué par les RP en déclaration liminaire !*). Un prestataire a été choisi pour une formation sur 3 ans de 2015 à 2017, le stage étant obligatoire pour tous les encadrants. Chaque session se déroule en 3 modules. Il reste un tiers de l'encadrement à former en DIRAG en 2017.

Ceux qui l'ont suivi sont satisfaits de cette formation qui apporte un plus en matière de gestion de conflits et des émotions, de gestion des équipes, d'adaptation au changement, etc. Les retours sont donc plutôt positifs, cela reste à prouver dans la pratique...

Pour 2017 :

**SYNOPSIS :** la mise en place est reportée à avril, pour une mise en opérationnel Outre-Mer estimée en juin. Les formateurs prévis et TTI ont été formés à Toulouse en novembre. Un point sera fait pour remettre à jour le calendrier et une réunion du comité de suivi Synopsis est prévue le 9 février.

**AROME :** nous signalons qu'il manque la 2<sup>e</sup> partie de cette formation qui ne figure pas au plan 2017 et dans aucun document DIRAG. Il serait dommage de priver les prévis d'une telle formation indispensable pour leur métier. Celle-ci sera assurée nous indique-t-on.

**NHC :** 1 seule place offerte à la France cette année. La promesse de la Directrice d'envoyer un Guadeloupéen ne peut donc être tenue (*bis repetita*) puisque DIRAG/PREVI est prioritaire selon elle.

**CYCLONE :** la DIROI ne peut pas libérer le formateur pressenti. Reporté en 2018.



#### **4. Modifications d'organisation au CM973**

Maripasoula : à la demande de l'ouvrier d'état en poste à Maripasoula, celui-ci sera rattaché à la LOG du CM973. Changement effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

EC-MPF / PCA : là aussi à la demande de l'agent TSM du PCA et compte tenu que le poste d'ITM du PCA reste non pourvu, un rattachement fonctionnel à la CLIM du CM973 est décidé par la Directrice.

Sur la proposition des RP de novembre d'ouvrir le poste ITM du PCA en recouvrement TSM, la Directrice a refusé car, selon elle et le DSR/D, les tâches relèvent d'un agent ITM.

Au sujet de l'EC-MPF et le bilan de fonctionnement demandé par les RP en raison du sous-effectif chronique, la Directrice informe que la charge de travail est adaptée en COMEDEV en fonction des agents présents. Par exemple, certaines tâches du PCA sont reprises par le LIP, quand d'autres sont abandonnées. Le document de EC-MPF/D présentant ce bilan a été envoyé aux RP a posteriori.

#### **5. Modification de l'instruction logement (non traité au dernier CTSS)**

La Directrice indique avoir enlevé tout ce qui ne relevait pas de l'instruction logements. Entre autres, nous faisons remarquer que pour les NAS, il n'est plus précisé qu'ils ne peuvent pas prendre de congés pendant la saison cyclonique. D précise que seuls des congés courts et sur place peuvent être autorisés (contrainte figurant dans la fiche de poste).

Pour les COP/A, il est indiqué que la situation est revue tous les 5 ans. Précision de la direction : c'est uniquement lorsque plusieurs agents éligibles au COP/A sont prétendants.

D'autre part, même si les fonctions éligibles NAS et COP/A sont bien identifiées dans ce document, et le décret en référence, nous faisons remarquer que les noms des personnes réellement NAS et COP/A en DIRAG ne sont publiées dans aucun document. La Directrice rétorque que cela ne relève pas de l'instruction mais du DO permanence, elle partage toutefois le constat.

**Les RP se sont tous abstenus sur cette modification.**

#### **Bilan des interventions NAS et COP/A.**

Ce bilan est demandé chaque année par la CFDT-Météo, sans réponse. Cette fois-ci c'est différent. La Directrice trouve que cela progresse. Elle dispose d'un bilan des TTI depuis août 2016 et de la Maintenance sur l'année 2016 entière (documents communiqués a posteriori aux RP). Cependant, ceux-ci présentent des disparités étonnantes et des inexactitudes ( exemple : 14 interventions MT en Guyane contre 2 en Guadeloupe). A revoir donc...

Pour la permanence de direction et de prévision, elle indique « n'avoir aucun moyen de faire le bilan à l'heure actuelle » ! La main courante commune va être mise en service sous peu et permettra de remédier au problème pour 2017.

La présentation annuelle en CTSS du bilan des astreintes NAS et COP/A est noté comme action par la Directrice (enfin !).

Elle informe par ailleurs que CM972/D ne sera plus COP/A mais soumis à des astreintes.

Pour le système actuel, des disparités sont constatées. La Directrice propose de répartir les tours de permanence de manière plus équitable. Un système est prévu pour que les NAS soient plus sollicités que les COP/A. D'après elle, une dissymétrie persiste entre les permanences métier et direction.



## **6. Réorganisations en Martinique.**

### **a. RQ / COM et LOG**

Le RQ/COM voit ses fonctions évoluer vers la communication interne et l'expertise sur les infrastructures, en plus de son rôle de RQ qu'il conserve. Les fonctions logistiques du Lamentin seront totalement reprises par ADM/LOG.

Selon la Directrice, la fiche de poste du RQ est cependant mal présentée. Les tâches de LOG doivent être mises en évidence.

Même si cela évolue dans le bon sens pour les agents concernés, la méthode d'adaptation des fiches de postes aux agents nous interroge.

Par ailleurs, sur la venue imminente de SG/LOG, D informe qu'il vient dans le cadre du projet de regroupement des 2 sites de Martinique en un seul. Il fera un rapport. Même sans regroupement, il y aura des travaux à faire au Lamentin. De plus, venue de DDOM (= DSR/DA) pour prise de connaissance et visite des centres mi-février, suite à sa récente prise de poste.

### **b. DIRAG/PREVI**

L'essentiel des points bloquants avait été abordé en réunion entre la Direction et les prévis l'avant-veille de ce CTSS.

Après les travaux du GT, D retient le scénario haut à 2,5 postes permanents : 2 P (1 aéro et 1 synoptique) + 1 SP (proximité) de 05h à 17h15 (= 17,5 ETP). Le brigadiste, après étude, sera bien localisé en Martinique (soit 18 ETP en tout). La date de bascule est prévue au 4 avril mais pourra être réajustée, sans trop allonger non plus la phase transitoire mise en œuvre depuis le 3 janvier.

Une polyvalence sur les 3 postes est souhaitée par la direction mais c'est loin d'être facile. En effet, les contraintes horaires ne sont pas les mêmes et les agents n'aspirent pas tous à le devenir. Un équilibre reste à trouver.

La CAP (sans apport extérieur) se déroulera le 9 mars pour les TSM et le 16 mars pour les ITM. Le doublement des points pendant 4 CAP est acquis pour les agents fléchés. En cas de demande de mutation hors DIRAG/PREVI, seule la contrainte de la règle des 3 ans sur le poste s'applique.

Sur les plannings, des blocages persistent, en particulier sur la fin de nuit du poste 2 (synoptique). Des réunions devront donc se tenir d'ici février et si nécessaire le GT prévi sera à nouveau réuni. Nous avons demandé à ce que la priorisation des tâches soit bien effectuée et fasse partie des documents.

De plus, l'organisation transitoire ne permet pas à tout le monde de se former aux tâches du CM972/PREVI. Des vacances en double ont commencé d'après PREVI/D, s'étalant sur tout le semestre pour une polyvalence sur au moins 2 postes. Une formation au cadrage type CNP a été demandé par les prévis et sera réalisée avant fin 2017.

Les prévis s'inquiètent du flou sur le SWFDP (futurs tâches de cadrage du temps sévère sur la région Caraïbes) qui pourrait s'avérer chronophage en cas de situation à enjeu sur la zone. Nous avons souligné que l'état de charge des plannings ne permettrait pas d'absorber ce surplus, d'où la priorisation indispensable.



Concernant le brigadiste, les missions seront organisées sous l'égide de DA. Dans un premier temps, il devra se déplacer pour une prise en main en tutorat. Mais le reste se fera à distance, depuis Le Lamentin.

Du fait des contraintes par rapport à l'utilisateur aéronautique (notifications minimales de 3 mois à la DSAC), la mission ne s'organise pas à la dernière minute.

Solidaires émet des inquiétudes sur ce BR à distance indiquant une mort programmée des autres centres.

D'autre part, les RP s'inquiètent d'éventuelles disparités qui pourraient se faire jour entre un BR sur place faisant le même travail que ses collègues, mais touchant l'ITS. La Directrice pense qu'un équilibre est à trouver.

Nous faisons remarquer par ailleurs que le problème de centre non CRA qui était bloquant au dernier CTSS ne l'est plus. Sur le maintien des compétences aéro par auto-formation aux agents qui le souhaitent (CM971), une communication sera faite aux prévis dès que la situation sera éclaircie.

#### **VOTE :**

**Sur les documents d'organisation et le tableau de fléchage des postes : 5 ABSTENTIONS.**

**Sur le TROED (passage de 108 à 105, soit – 3 ETP) : 5 CONTRE.**

#### **7. EMC St Barth**

L'Espace Météo Caraïbes (EMC) est transféré à la COM de St Barth, de même que l'agent y travaillant (OE). Pas de changements pour la paye de l'agent, qui aura quelques nouvelles tâches au sein de la COM. Il continuera cependant à faire les tours d'horizon du matin pour les prévis du CM971.

#### **8. Divers**

Explication sur la fermeture des centres de Guyane et Guadeloupe respectivement les nuits des 24 & 25 décembre. (Solidaires)

La Directrice indique que dans les deux cas, un agent pour cause de santé n'a pas pu tenir son poste et qu'aucun remplaçant n'a pu être trouvé.

En Guyane, un agent en service a fait un malaise et le centre a été fermé la nuit du 22 au 23 décembre. Pas de remplaçant trouvé pour la vacation du 24 au 25. Le problème s'est reproduit ensuite, l'agent est maintenant en maladie.

D'après Solidaires, rien n'a été fait en Guadeloupe pour trouver quelqu'un lors de la vacation du 25 au 26 décembre.

FO s'étonne que la vigilance orange n'ait pas été activée la nuit du 24 au 25 en Guyane alors que les seuils ont été atteints et nous avons demandé si la continuité de service et notre mission SPB avaient bien été assurées. La Directrice dit ne pas connaître les raisons pour la vigilance orange et a répondu par l'affirmative à la deuxième question.

Bilan des notifications (FO, non traité dernier CTSS)

Malgré les plaintes remontées au CTSS de septembre 2016, les RP continuent de relever de nombreuses incohérences lors des notifications de novembre / décembre et en font le reproche à la Directrice. Certains sont notifiés en vigilance jaune, d'autres non. D'autres fois, cela dépend du paramètre de la vigilance.



Pour la direction, le travail est fait avec sérieux selon les aléas météos et les préavis de grève en cours. Le sujet sera remis en CTSS lorsque le CTEP aura rendu son avis.

#### Point d'informations sur la mise en place des CVH au sein de la DIRAG (Solidaires)

La mise en place des CVH est à l'initiative des DEAL. En Guadeloupe, le projet n'est pas mûr. Il se pose des questions sur les enjeux des inondations dues aux crues (rapides ou lentes).

En Martinique, le sujet est plus avancé du fait de la pression du préfet. La CVH est en place depuis ce 19/01/2017. Extranet à disposition. Quelques tâches en plus pour les prévis (encore !).

Les postes sont hébergés à la DEAL. Les agents météos peuvent postuler mais la Directrice indique que même avec un avis favorable, il est très difficile d'avoir l'aval du ministère.

En Guyane, la CVH fonctionne, hébergée à la DEAL (poste de type HB avec astreintes).

#### VMR : pourquoi un traitement différent selon la provenance des VMR en DIRAG ? (Solidaires)

Solidaires estime que certains agents ont bénéficié d'heures de compensation pour mission et pas d'autres. Il n'y a pas de différence en DIRAG selon la Directrice et tous les VMR sont traités de la même façon. Si un agent estime avoir été lésé, il faut demander un arbitrage à la DRH.

#### Bilan des fonctionnements des différents services de la DIRAG pour l'année 2016. (Solidaires)

La Directrice indique que les rapports d'activité inter-régionaux en papier glacé n'existent plus : on remplit désormais un bilan sur OPLANA. Il sera présenté au prochain CTSS ainsi que le plan d'actions.

**Prochain CTSS : 6 avril 2017.**